

Audit de la mise en œuvre du concept de stationnement 2013

Groupement Défense

L'essentiel en bref

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a mené un audit auprès du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) portant sur la mise en œuvre du concept de stationnement 2013. Ce concept fournit un aperçu à l'échelle nationale des sites que l'armée entend continuer à utiliser et ceux dont elle pourra se passer à court ou à moyen terme.

Le concept de stationnement 2013 a été adopté par le Conseil fédéral le 3 septembre 2014 avec le message relatif à la modification des bases légales concernant le développement de l'armée (DEVA). Avec un budget de 19,4 milliards de francs, le DEVA devrait être mis en œuvre d'ici fin 2022. Le 8 novembre 2017, le Conseil fédéral a augmenté ce budget à raison d'un taux de croissance de 1,4 % par an à partir de 2021. Un des objectifs du DEVA concerne l'infrastructure immobilière de l'armée, dont la valeur de remplacement devrait être réduite d'environ un tiers. Les fonds libérés par cette mesure sont destinés à de futurs investissements dans l'armement et dans l'immobilier.

La réduction visée pour le parc immobilier principal et les économies en résultant ne seront pas réalisées

L'objectif du DEVA de réduire d'un tiers la valeur de remplacement ne sera pas atteint non plus à long terme. Selon le DDPS, cette situation s'explique notamment par le fait que la disponibilité opérationnelle requiert davantage d'infrastructures logistiques que ne laissaient prévoir les estimations initiales. Ou bien, que l'espace requis est plus important que planifié en raison des nouvelles dispositions de sécurité pour les dépôts de munitions.

Les modifications de lois, les exigences accrues des utilisateurs et les normes civiles augmentent par ailleurs la nécessité de rénover l'infrastructure et les bâtiments existants. En outre, dans le sillage de la numérisation, des investissements supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux nouvelles exigences techniques. À plus long terme, l'objectif visé est de stabiliser le portefeuille immobilier à une valeur de remplacement de 21 milliards de francs.

Selon la planification financière (2019 à 2022), les biens immobiliers qui demeurent dans le parc principal ne disposeront probablement pas de moyens suffisants pour assurer leur exploitation et leur entretien. Cette situation est principalement due aux importants besoins d'entretien cumulés depuis plusieurs années, dont le montant s'élève à environ 5,5 milliards de francs, ainsi qu'à une réduction de personnel liée à des mesures d'économie. De plus, le budget d'exploitation est trop faible pour réaliser des économies significatives à long terme qui permettraient d'alléger le budget de l'armement.

Le CDF recommande à l'État-major de l'armée de définir pour le futur concept de stationnement des objectifs réalistes, mesurables et transparents, dans une perspective globale (tels que la coordination avec la stratégie immobilière du DDPS ou l'impact des coûts).

Le SG-DDPS doit accroître la transparence

Le message du DEVA demande un compte rendu régulier aux Commissions de la politique de sécurité (CPS) sur l'état d'avancement du DEVA, et donc sur le concept de stationnement, partie intégrante du DEVA. Bien que la valeur cible initiale soit passée de 15,5 à environ 21 milliards de francs en 2018, le DDPS a renoncé à fournir aux CPS un rapport transparent sur cet ajustement ou sur l'état de la réalisation des objectifs immobiliers.

À cet égard, le CDF recommande au SG-DDPS, en collaboration avec l'État-major de l'armée, d'améliorer rapidement la communication externe sur l'état d'avancement du concept de stationnement et la réalisation des objectifs conformément au DEVA et de livrer une base d'informations claire et solide au Conseil fédéral ainsi qu'aux CPS.

Texte original en allemand